



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal 13 Mai 2024

Le 13 mai deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Maire.

Présents :

Messieurs : Stéfan Bara, François Busnel, Gérard Divier, Jacky Ledeuil, Alain Leménorel, Stéphane Leroyer, François Vallée

Mesdames : Sandrine Fossard, Anne-Marie Le Caer, Mélanie Legrix, Chantal Simonot, Véronique Toudic.

Absent :

Madame Carine Simon a donné pouvoir à Monsieur Alain Leménorel
Monsieur Damien Duhéron a donné pouvoir à Monsieur Franck Guéguéniat

Madame Justine Guyot, Madame Marie Diquélou, Madame Elisabeth James, Monsieur Didier Willème n'ont pas pu se joindre à la réunion et n'ont pas donné de pouvoir.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacky Ledeuil a été désigné secrétaire de séance

Date de convocation : 23 avril 2024
Nombre des Conseillers Élus : 18
Conseillers Présents : 15
Conseillers Votants : 14

La séance est ouverte à 20h30

Monsieur l'adjoint au Maire donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal du 02 avril 2024, aucune remarque n'étant émise, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Démission d'une conseillère municipale

Monsieur le maire informe que Mme Marie Diquélou a présenté sa démission pour raison professionnelle. Cette décision sera transmise au Préfet du Calvados pour information.

2. Enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de Colombelles et chemin rural dit de Biéville

Conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, le conseil municipal décide

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser le maire à désigner un commissaire enquêteur
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Nomination d'un citoyen d'honneur dans le cadre du 80^e anniversaire du débarquement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2541-12

Dans le cadre de la commémoration du 80^e anniversaire du débarquement de juin 1944

Le conseil municipal décide d'élever M. David Robinson à la dignité de citoyen d'honneur de la commune d'Epron.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 21h30*

Le maire – Franck GUÉGUÉNIAT

Le secrétaire de séance – Mélanie LEGRIX